

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL



2018-01 **CONTRAT GROUPE PREVOYANCE MNT**

Date Conseil Municipal	05/03/2018	Nombres de Membres		
Date de la convocation	26/02/2018	Afférant a/u conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part A la délibération
Date d'affichage	26/02/2018		9	9
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture le				19/03/2018
Et publication				
Présents		Absent(s)		Pouvoir(s)
FLABAT Patrick, GENIN Francis, CHENOT Tony, COLLIGNON Daniel, BOGARD Denis, DEGROOTE Thierry, MOMPEURT Adeline, COLNET Jean-Baptiste, MARTIN Philippe				

Secrétaire de séance : MOMPEURT Adeline

L'an deux mille dix huit le 05 Mars à 18h45

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick FLABAT Maire

OBJET : SOUSCRIPTION AU CONTRAT MUTUALISE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 25 novembre 2011 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l'avis du comité technique en date du 06/09/12

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 20/09/2012 portant sur le choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l'exposé du Maire

VU les documents transmis (courrier et convention de participation) ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer la couverture des risques et le montant de la participation de la collectivité en référence à la convention de participation souscrite par le CDG54 à compter du 1^{er} janvier 2018

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL



Couverture du risque prévoyance selon les modalités suivantes :

- Risque « incapacité temporaire de travail » : (0.82%)
- Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » : (1.58%)
- Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » + « minoration de retraite » : (2.06%)

Le choix des garanties retenues se fait au sein de chaque collectivité. Pour adhérer à la convention de participation du CDG54, il est obligatoire de retenir au minimum la garantie « incapacité temporaire de travail ».

La collectivité décide de retenir les garanties suivantes :

- Risque « incapacité temporaire de travail » + Risque « invalidité » + « minoration de retraite » : (2.06%)

Montant de la participation de la collectivité :

- Risque « incapacité temporaire de travail » : 100% du taux de cotisation supporté par la collectivité pour tous les agents
- Risque « invalidité » : 100 %
- Risque « minoration de retraite » : 100%

La participation de la collectivité sera de **25.81 €** euros par mois et par agent.

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Sous- Préfecture

Le Maire Patrick FLABAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404666-20180305-00012018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2018

Affichage : 19/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

